

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS1281

AMENDEMENT

présenté par
Mme Maximi, rapporteure

ARTICLE 15

À la fin de l'alinéa 19, supprimer les mots :

« ayant le même objet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.